



## Professions de la rééducation à l'hôpital **CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE suite.....**

Le 17 juin, les organisations syndicales signataires ont été reçues à la DGOS pour une présentation du projet de grilles de rémunération des professionnels de la rééducation. Ces grilles devraient s'inscrire dans le plan visant à lutter contre la pénurie d'orthophonistes et de Kinés à l'Hôpital. Cette pénurie remet en cause l'accès aux soins et provoque une perte de chances pour de nombreux patients, par absence de prise en charge précoce en rééducation. Elle entraîne la disparition de lieux de stages pour les étudiants qui ne pourront plus être formés en France.

### Les propositions faites ce jour :

Dans un premier temps, reclassement sur les grilles des Infirmières 1<sup>er</sup> et second grade pour tous les rééducateurs. Dans un second temps (Horizon 2019 ?), après une étape intermédiaire, un passage pour les seuls Masseurs Kinésithérapeutes, Psychomotriciens et Orthophonistes à hauteur des second et troisième grades infirmiers (N.B. : correspond à des métiers de formation à Bac +4).

### **Ces propositions sont inacceptables :**

- Elles dévalorisent de fait les formations des Masseurs-Kinésithérapeutes et celle des Orthophonistes, toutes deux à BAC +5. La D.G.O.S. justifie la "faiblesse" de ces propositions en hiérarchisant aléatoirement les actes des différents professionnels de santé.
- Les propositions faites ce jour ne modifieront en rien la situation de pénurie et annoncent la disparition des kinésithérapeutes et orthophonistes hospitaliers.
- En échange de cette « revalorisation », les Masseurs Kinésithérapeutes restants devraient renoncer à pouvoir partir en retraite de manière anticipée, ce qui revient à nier la pénibilité de ce métier.
- Les diététiciens sont exclus de cette réforme, alors même que la prévention, notamment dans le domaine de l'alimentation, est élevée au niveau de priorité par la Loi de santé.

Les organisations syndicales dénoncent l'écart sensible de rémunération qui serait ainsi aggravé entre professionnels de santé et avec d'autres métiers de la F.P.H. ayant un niveau de formation équivalent et exerçant des responsabilités comparables.

Une prochaine réunion est programmée le 24 juin. L'ensemble des organisations syndicales demandent d'ici là à Mme La Ministre :

- Des grilles de rémunérations corrélées au niveau de diplôme et de responsabilité
- Un calendrier de mise en œuvre ferme, réaliste, **immédiat**, compatible avec les attentes des professionnels
- Le maintien de la catégorie active pour les kinésithérapeutes
- Des engagements sur un calendrier de réingénierie des formations de diététicien-ne et de psychomotricien-ne

La situation est grave : Les Organisations Syndicales signataires appellent à un rassemblement Vendredi 24 juin à 11h devant le ministère de la santé.

Il est de la responsabilité du gouvernement de maintenir une offre de soins de qualité, homogène pour tous les patients hospitalisés, sur l'ensemble du territoire.

Paris, le 20 juin 2016